

TRANSFERT DES PORTS DU NORD

Les ports de Conjux et Chindrieux ont été transférés à Grand Lac le 1^{er} Janvier 2019 dans le cadre de la loi NOTRe visant à la réorganisation du territoire.

Dans le cadre de ce transfert, Grand Lac est devenu maître d'ouvrage du projet de requalification du port de Conjux.

Les études de réaménagement du projet du port de Conjux sont actuellement en cours. L'extension du port permettra l'installation d'un ponton supplémentaire ce qui facilitera le recalibrage des emplacements existants. L'élargissement de la cale de mise à l'eau, la requalification du parking à remorques devraient sensiblement améliorer l'accueil des plaisanciers. Une nouvelle capitainerie avec sanitaires viendra compléter les équipements. Les travaux sont prévus à l'automne 2019.

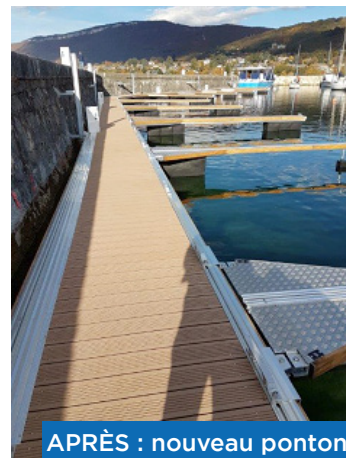
NOUVEAU PONTON AU BASSIN ALAIN COLAS DU GRAND PORT

Un nouveau ponton fixe remplace dorénavant les échelles vétustes du bassin Alain Colas.

Les travaux se sont déroulés en octobre 2018.



AVANT : échelles vétustes

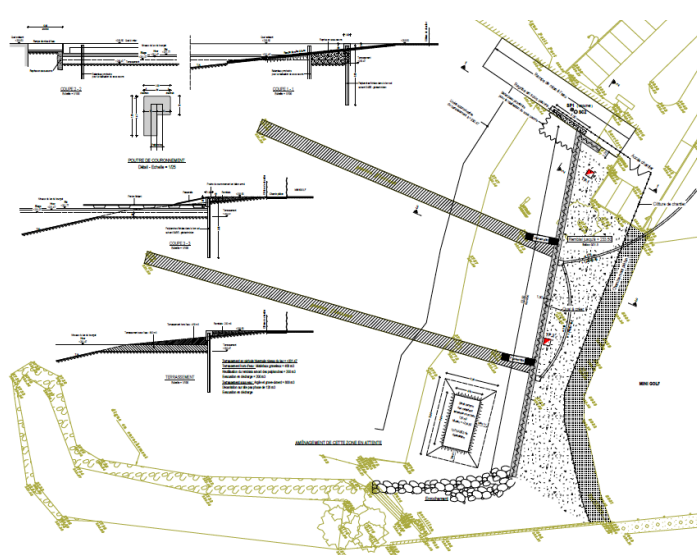


APRÈS : nouveau ponton

PETIT PORT : CONSTRUCTION D'UN MUR DE QUAI

Depuis mi-février le bassin sud du petit port est en cours de réaménagement. Un mur de quai de 60 mètres de long viendra épauler la grève existante. Cet aménagement permettra de matérialiser le cheminement venant d'Aqualac.

La construction de ce mur en palplanches sera également l'occasion de redonner du tirant d'eau aux bateaux amarrés sur ce secteur.



POLLUTION HYDROCARBURES, RÉAGISSONS !



Deux évènements de pollution aux hydrocarbures ont été signalés pendant la saison estivale 2018, l'un au Petit Port, l'autre au Bourget-du-Lac. Ils se sont produits lors du remplissage du réservoir des bateaux. Le règlement des ports précise en son article 10 que «les opérations d'avitaillement seront effectuées en prenant toutes les précautions nécessaires pour éviter tout risque de pollution, d'incendie ou d'explosion».



Quelles sont les précautions à prendre ?

- Limiter les volumes d'hydrocarbures embarqués à la capacité du réservoir
- Utiliser des matériels adaptés pour le remplissage du réservoir (pompe à main, entonnoir simple ou antirouillis) et transvasement par temps calme
- Détenir sur le bateau des absorbants à utiliser pour les pollutions ponctuelles de faible ampleur

PARTICULARITÉ DU PORT DE MÉMARD À AIX-LES-BAINS

Ce port est situé dans le périmètre rapproché de la zone de captage d'eau potable et du puits de Mémard. Une pollution aux hydrocarbures serait particulièrement impactante pour le milieu. Soyez particulièrement vigilants sur ce secteur.

En cas de pollution accidentelle, vous pouvez appeler le Service des Ports au 04 79 35 00 51, la capitainerie d'Aix-les-Bains au 04 79 61 28 29 ou les pompiers au 112.

N'oubliez pas : une pompe mobile de récupération des effluents (eaux grises et eaux noires) est à votre disposition gratuitement à la capitainerie d'Aix-les-Bains. N'hésitez pas à la réserver.



SALON NAUTIQUE du 5 au 7 avril
PETIT PORT - Aix les bains

Renseignements sur le site www.salon.plaisaix.com
Venez nombreux !